



Informations sur les îlots déstructurés

Au cours des périodes de questions des séances régulières du Conseil des deux derniers mois, certains résidents intéressés ont soulevé des questions quant aux îlots déstructurés.

Afin d'expliquer ce concept qui se limite à la zone verte, nous vous proposons ce texte qui présente l'approche d'ensemble dans la gestion des nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole.

La *Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles* permet de circonscrire et consolider les activités agricoles. Les dispositions de l'article 59 offrent aux instances municipales une alternative dans le traitement des nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole. En pratique, les propriétaires de lots vacants n'auront plus à présenter de demandes à la CPTAQ et cette dernière n'aura plus à gérer au cas par cas.

Au terme de cet exercice et dans le cadre établi découlant de la décision de la Commission, c'est aux municipalités que reviendrait la tâche d'administrer les nouvelles utilisations résidentielles à l'intérieur des îlots déstructurés.

Deux définitions d'îlots déstructurés :

- Légalement, ce sont des entités ponctuelles de superficie restreinte, déstructurées par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture.
- Pratiquement, ce sont des espaces irrécupérables pour l'agriculture caractérisés par des usages non agricoles et entrecoupés de terrains vacants. La création de ces îlots déstructurés a pour but de maintenir et de consolider certains secteurs perdus à l'agriculture tout en protégeant davantage le reste de la zone agricole.

Les bénéfiques qui en découlent sont:

- **Pour le citoyen** : Des règles plus claires, connues immédiatement, ainsi qu'un allègement substantiel des procédures ;
- **Pour l'agriculteur** : Des règles claires qui permettent de sécuriser, à long terme, les investissements des entreprises agricoles ;
- **Pour la municipalité et la MRC** : Une gestion plus simple, plus cohérente et plus efficace qui tient compte des particularités régionales ;
- **Pour la Commission** : L'assurance d'une meilleure protection du territoire et des activités agricoles en éliminant le cas par cas.

LE PROCESSUS LÉGAL :

Le processus de traitement de la demande par la CPTAQ comprend :

- La réception de la demande provenant de la MRC ;
- Une analyse de la demande selon les critères et objets prévus dans la loi suivie de la présentation du dossier ;
- Une session de travail réunissant analystes, commissaires de la CPTAQ, MRC, UPA et municipalités ;
- Le dépôt de l'orientation préliminaire ;
- La réception des avis (favorables ou non) des parties intéressées (MRC, municipalités, UPA et CMQ)
- La décision

LA DÉMARCHE :

La MRC de l'Île d'Orléans a déposé une demande à portée collective en 2008 afin de pouvoir régir l'implantation de résiden-

ces dans les îlots déstructurés en zone agricole et conséquemment protéger adéquatement la zone agricole.

Un analyste de la CPTAQ a parcouru tout le territoire de l'Île d'Orléans au cours de l'été 2009 afin de relever les îlots répondant aux exigences de la loi. Son travail a consisté à appliquer les notions de terrains enclavés, contiguïté à un chemin public, distances séparatrices relatives aux activités agricoles et contraintes sur les activités agricoles.

Pour Sainte-Pétronille, les îlots déstructurés relevés sont représentés en orange sur la carte annexée. La carte préliminaire couvre certains lots contigus au chemin du Bout-de-l'Île:

- **Au sud**: Tous les lots situés au sud du chemin du Bout-de-l'Île de la rue des Pins Sud jusqu'au périmètre urbain ;

Les lots contigus aux rues des Pins nord, des Chênes nord, Marie-Anne et d'Orléans.

- **Au nord** : Les lots contigus aux rues Orléans nord, Ferland Nord et Ferland Sud ;

Tous les lots situés au nord du chemin du Bout-de-l'Île de la rue Ferland Nord jusqu'au périmètre urbain.

Ce mois-ci :

| | |
|-----------------------------------------------------|---|
| Informations sur les îlots déstructurés | 1 |
| Bibliothèque La Ressource | 3 |
| Je me souviens | 3 |
| Cuisines collectives à l'Île d'Orléans | 5 |
| Retour sur le grand nettoyage des rivages canadiens | 5 |
| Avis publics | 4 |
| Appel d'offre | 5 |

Ces îlots couvrent des zones où différents usages (résidentiel, agricole, commercial et conservation) sont permis. On y retrouve actuellement 326 résidences et les ajouts proposés pourraient théoriquement en permettre 33 supplémentaires. Cette estimation est une image globale car on n'a pas considéré l'intention des propriétaires, les usages municipaux permis, la proximité des cours d'eau ou la possibilité d'installer un puits et des installations septiques conformes.

Le 4 février 2010, le conseil des maires de la MRC de l'Île d'Orléans a adopté une résolution permettant le dépôt d'une demande à portée collective concernant les îlots déstructurés. Le conseil des maires souhaitait ainsi faciliter le processus de demande de permis dans les îlots déstructurés.

L'aménagiste de la MRC de l'Île d'Orléans a présenté une carte préliminaire lors d'une première rencontre tenue le 26 mai 2010. Il y avait convoqué la MRC, les municipalités et les représentants du syndicat de base (UPA de l'Île d'Orléans). Les échanges ont porté sur le mécanisme de consultation et la notion de protection du territoire agricole en fonction de la qualité des sols.

Une seconde rencontre animée par les commissaires de la CPTAQ s'est tenue le 22 septembre 2010 avec les représentants de la CPTAQ, de l'UPA et des maires. Il s'en est suivi un échange à

l'égard de chaque îlot retenu.

Le 18 février 2011, la CPTAQ émettait son orientation préliminaire suite au consensus favorable des parties. Le contenu de l'orientation préliminaire résulte d'une entente entre l'UPA, la MRC et la CPTAQ. La décision éventuelle qui s'ensuivra aura pour effet de préserver une base territoriale pour l'agriculture, tout en permettant le maintien des activités agricoles à l'Île d'Orléans.

Le 4 mars 2011, lors d'une rencontre de travail des maires, l'aménagiste a présenté l'orientation préliminaire de la CPTAQ. Après avoir répondu à quelques questions, il a insisté sur l'obligation d'obtenir l'appui des 6 municipalités dans le délai prescrit.

Le 7 mars 2011, comme les autres municipalités de l'Île, les membres du conseil municipal de Sainte-Pétronille ont unanimement adopté une résolution donnant leur accord à l'orientation préliminaire.

Le 14 mars 2011, les membres du syndicat de base de l'UPA adoptaient une résolution informant la CPTAQ qu'ils étaient en accord avec le contenu de l'orientation préliminaire.

Le 14 avril 2011, les membres du conseil de la CMQ adoptaient une résolution informant la CPTAQ qu'ils ne pouvaient pas être favorables à l'orienta-

tion préliminaire et qu'ils demandaient de restreindre l'étendue de certains îlots déstructurés. Pour Sainte-Pétronille, deux îlots étaient ainsi visés.

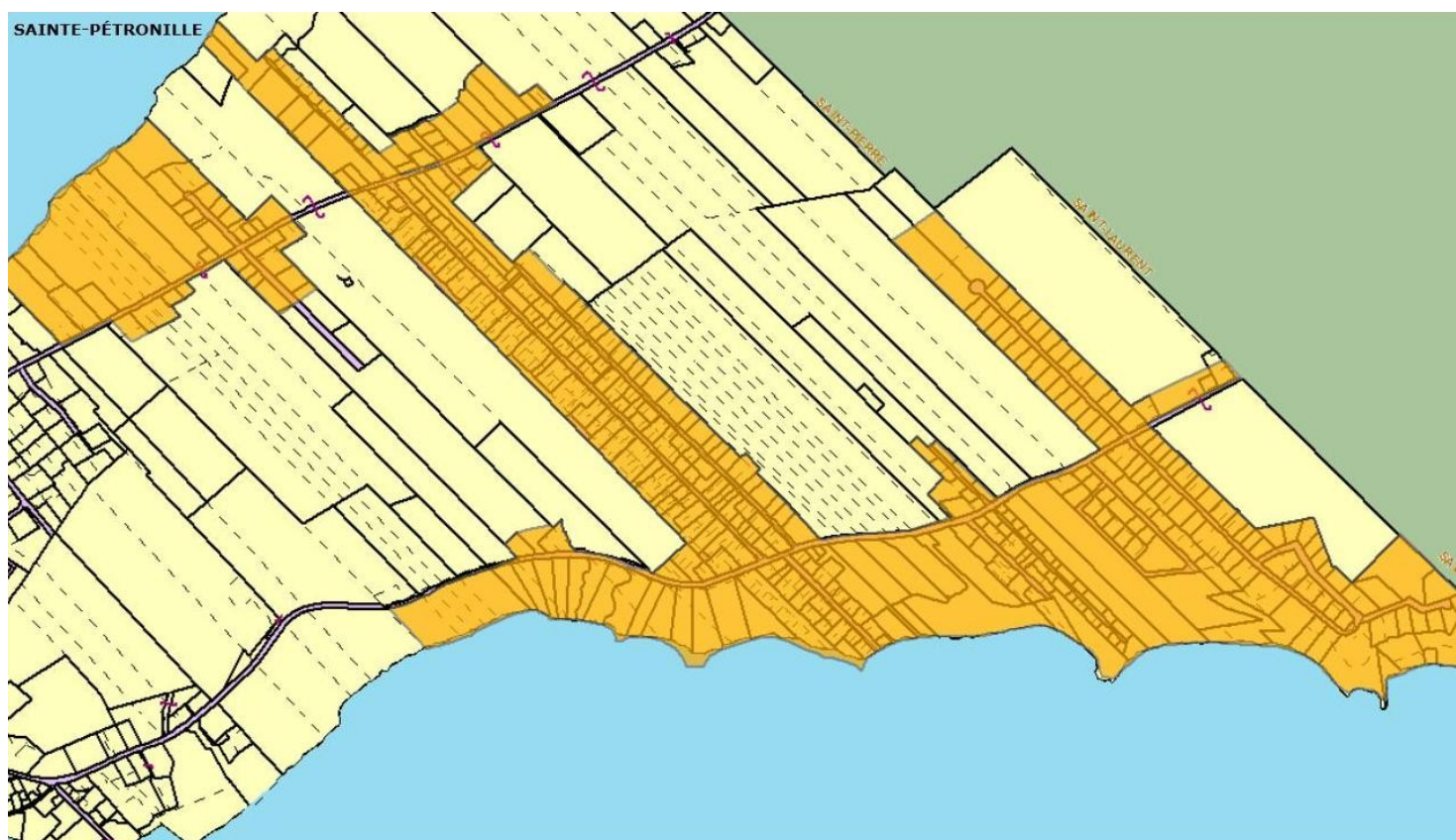
Depuis cette date, les commissaires de la CPTAQ ont en main les avis des intervenants qu'ils doivent analyser avant de rendre leur décision prévue pour l'automne 2011. À ce moment-ci, toute intervention politique du conseil municipal contreviendrait à l'intégrité du processus. Ingérence ne rime pas avec Transparence.

Une fois la décision rendue, la MRC devra mettre en place un règlement de contrôle intérimaire le temps d'intégrer les nouvelles dispositions au schéma d'aménagement ainsi qu'aux plans et règlements d'urbanisme municipaux.

De plus, c'est à chacune des municipalités, par le biais de leur comité consultatif de l'urbanisme, que reviendra la tâche d'étudier les nouvelles utilisations résidentielles à l'intérieur des îlots déstructurés tout en respectant les cinq grandes orientations d'aménagement du territoire établies en 1986 :

1. Privilégier la vocation résidentielle

Sainte-Pétronille a une vocation fondamentalement résidentielle que la municipalité entend privilégier en complémentarité avec les commerces d'hébergement et d'alimentation déjà implantés. À cette fin, la municipalité entend donc conserver les caractéristiques ac-



tuelles de l'affectation du sol sur son territoire.

2. Maintenir la vocation agricole

Environ 80% de la superficie de Sainte-Pétronille est zonée agricole. Une partie importante de la municipalité est encore couverte de boisés. Cet environnement crée un microclimat qui favorise des conditions intéressantes de croissance pour les végétaux.

3. Protéger l'occupation actuelle des sols

Considérant le caractère de Île d'Orléans soit son statut d'arrondissement historique, le caractère spécifique de Sainte-Pétronille, les objectifs de la CPTAQ, les difficultés connues au niveau de l'approvisionnement en eau et de l'épuration des eaux usées, ainsi que la faible superficie de l'espace constructible, on entend contenir à l'intérieur d'un périmètre rationnel, l'urbanisation de la municipalité.

4. Mettre le patrimoine en valeur

Sainte-Pétronille possède un patrimoine architectural exceptionnel que la municipalité entend protéger et mettre en valeur. Considérant la volonté d'admettre une certaine forme de développement résidentiel tout en garantissant au domaine bâti d'intérêt patrimonial un environnement architectural qui respecte ses spécificités, la municipalité entend assujettir la construction de bâtiments contemporains à des prescriptions architecturales qui assurent une insertion harmonieuse de ceux-ci au contexte urbain environnant.

5. Préserver la qualité de vie

Sainte-Pétronille doit servir ses résidents d'abord et maintenir la qualité de vie que chacun recherche. Cette qualité de vie passe d'abord par la qualité des installations sanitaires, par le développement d'espaces fleuris, par la conservation des milieux boisés et par la préservation des acquis architecturaux.

Ces grandes orientations pourraient faire l'objet d'une réflexion à l'intérieur d'une planification stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social. À ce sujet, un comité de travail est en formation et son mandat sera défini prochainement.

Pour demeurer informés sur tous ces sujets, nous vous invitons à :

- consulter le site de la municipalité <http://ste-petronille.iledorleans.com/>,

– communiquer avec un élu, transmettre vos questions par courriel (ste-petronille@qc.aira.com)

– ou assister aux assemblées mensuelles.

Jacques Bégin, conseiller responsable de l'urbanisme

Harold Noël, maire

Pour plus d'informations, consultez :

L'approche d'ensemble dans la gestion des nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole, Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, Février 2006

Bibliothèque La Ressource

Nouveautés et suggestions de lecture d'octobre:

- *La femme devant le miroir*, d'Éric-Emmanuel Schmitt
- *Le mois le plus cruel*, de Louise Penny
- *Freedom*, de Jonathan Franzen
- *Nepalium Tremens*, de Jean Désy
- *Maggie*, de Daniel Lessard
- *Mémoire d'un quartier*. Tome 9: *Antoine*, de Louise Tremblay-D'Essiambre
- *Cœur trouvé aux objets perdus*, de Francine Ruel
- *Treize morts suspects pour amateurs de sensations fortes* (823.91408 T787)
- *Claude Monet, la couleur du temps*, de Virginia Spate (927.594 M742s)

Halloween

Ne manquez pas d'amener à la bibliothèque vos petits lutins, sorciers, sorcières et autres mystérieux jeunes personnages déguisés ou non pour l'Halloween. Ils y trouveront des friandises, un décor d'ambiance et pourront repartir avec des albums, livres et bandes dessinées.

Nutrition, style de vie et bien-être

Molécules, vitamines, minéraux et aliments comment intégrer la science alimentaire pour une meilleure santé et comment changer nos habitudes malsaines, tels seront les thèmes de la conférence de monsieur Dominique Mascolo pour la première de la saison 2011-2012 des conférences de la bibliothèque.

Date: Jeudi 10 novembre 2011

Heure: 19 h 30

Lieu: Centre communautaire Raoul-Dandurand

Entrée: Gratuite

Bienvenue à tous

La tournée d'automne

Ce titre d'un roman de Jacques Poulin sert à nous rappeler qu'il y aura **rotation** des collections de la bibliothèque le 14 novembre prochain. De nouveaux ouvrages, romans, albums et documentaires se retrouveront dans les rayons. Passez faire un tour...

Pensées

La littérature ne permet pas de marcher, mais elle permet de respirer.

Roland Barthes

La langue est une baguette qui trouve les sources de la pensée.

Karl Kraus

Je pensais que tout le monde lisait comme moi; moi, je lis comme je mange; ça ne signifie pas seulement que j'en ai besoin, ça signifie surtout que ça entre dans mes composantes et que ça les modifie.

Amélie Nothomb

Lise Paquet et Gilles Gallichan pour l'équipe de bénévoles de la bibliothèque La Ressource

Je me souviens

« Les princes de la mer »

Ma formation en tant que biologiste marin m'a amené, au début des années 70, à sillonner à plusieurs reprises le fleuve St-Laurent ainsi que son golfe jusqu'au Labrador en contournant l'Île Anticosti et j'ai aussi parcouru de nombreuses fois en bateau, la magnifique Baie des Chaleurs. Dans les années 80, c'est avec ma famille que j'ai parcouru certains de ces cours d'eau. Le goût de l'eau, je l'ai eu très jeune. Avec la permission des parents, mon frère Bernard, des amis et moi naviguions aussi loin qu'à l'île Madame avec l'embarcation refaite par mon père. C'est pourquoi j'ai voulu transmettre aux miens ce goût de l'eau et c'est en famille que nous avons accepté, mon épouse, mes enfants et moi, le trophée et le titre de « *Famille nautique de la province de Québec* » en 1983. C'est au début des années 80 que j'ai acquis mon premier bateau, un modèle 1954 « *Chris-Craft Classi-*

que » de 32 pieds de long, tout en bois d'acajou. C'est avec ce bateau que j'ai descendu le fleuve pour venir admirer les *grands voiliers* à l'été 84. Encore aujourd'hui j'aime naviguer, quand la température le permet, à bord de mon Bayliner 1988 de 30 pieds surnommé « Eau Bord'elle ».

Dans mes souvenirs, cet amour de l'eau et des bateaux remonte à la période où mes parents nous amenaient à l'île, à la fin des années 50, pour passer nos vacances dans notre maison sur la pointe de Ste-Pétronille, au 7 rue Laflamme, maison appartenant aujourd'hui à mon frère Gilles. Je me devais donc de vous entretenir des bateaux qui ont marqué mon enfance et mon adolescence à Ste-Pétronille dans une de mes chroniques. Ceux et celles qui ont mon âge ont connu l'époque où presque la majorité des voyages vers l'Europe devaient se faire par bateau. C'était aussi l'époque des goélettes remplies à craquer de « pitounes » (bois), l'époque aussi où l'on pouvait apercevoir ces gros porte-avions américains, en visite d'amitié dans le port de Québec : les fils électriques d'Hydro Québec qui surplombent aujourd'hui le chenal sud, n'existaient pas à cette époque, de sorte que ces immenses bâtiments navals pouvaient voguer en amont et en aval sans aucune difficulté. De 1957 jusqu'au début des années 70 je voyais les bateaux noirs et blancs de la « *Cunard Lines* » et les bateaux du « *Canadien Pacifique* » qui à cette époque étaient blancs, faire la navette régulièrement durant l'été entre Liverpool-Québec-Montréal. La « *Cunard Lines* » fondée à Halifax, N.E., en 1850 par le canadien Samuel Cunard deviendra par la suite une entreprise britannique lors du déménagement de son fondateur en Angleterre. Cette compagnie aura alors comme agent exclusif au Canada, monsieur Robert Reford, le grand-père de monsieur Alexandre Reford, actuel directeur des « *Jardins de Métis* », avec qui j'ai eu le plaisir de m'entretenir au cours de l'été. Ce dernier m'a d'ailleurs confirmé qu'entre 1913 et 1944, c'est la famille Reford, et non la famille Porteus, comme certains l'ont laissé entendre, qui fut agente exclusive de la « *Cunard* » pour le Canada : à cette époque la famille Reford était copropriétaire des bateaux de la « *Thomson* » et de la « *Donald Son Lines* », lignes qui furent par la suite achetées par la « *Cunard* ».

Entre 1954 et 1957 la « *Cunard* » fit bâtir quatre bateaux sœurs qui sillonnèrent le St-Laurent jusqu'au début des années 70. Il s'agissait du « *Carinthia* », du « *Sylvania* », du « *Vernia* » et du « *Saxonia* » qui fut modifié en 1963 et rebaptisé « *Carmenia* ». En 1954, un autre navire de la « *Cunard* », le « *Franconia* » fit beaucoup parlé de lui dans le Village de Ste-Pétronille puisqu'il s'échoua sur la pointe du bout de l'île, avec à

son bord de nombreux passagers qui venaient de quitter Québec. Je vous incite d'ailleurs à consulter l'ouvrage écrit par monsieur Gilles Gallichan et relatant cette catastrophe maritime ou de vous rendre à la pointe et de consulter le panneau explicatif. Vous trouverez cet ouvrage à la bibliothèque « La ressource ». De nos jours, la « *Cunard* » est devenue une ligne réservée exclusivement aux croisières et est fusionnée à la ligne américaine « *Carnaval* ». De cette époque, je me souviens également d'avoir vu et entendu les majestueux bateaux de la ligne du « *Canadien Pacifique* », les « *Empress* ». Ces paquebots blancs qui effectuaient la navette entre Liverpool-Québec-Montréal passaient régulièrement sur la pointe de l'île. Trois bateaux sœurs construits entre 1956 et 1958, sillonnèrent le fleuve : il s'agit de « *l'Empress of Britain* », jusqu'en 1963, de « *l'Empress of England* », jusqu'en 1968, ainsi que de « *l'Empress of Canada* », jusqu'en 1971. À chacun de leur passage devant la pointe de l'île, plus précisément en passant devant la résidence de la Famille Dunn, ces immenses bateaux échangeaient des saluts en faisant sonner la corne du bateau et c'est le surintendant de la famille Dunn qui avait comme tâche de leur répondre en tirant des coups de canon. Contrairement à la croyance populaire les canons du domaine Porteus n'ont jamais servi à cette fin pas plus qu'ils ne servaient à saluer les bateaux de la « *Cunard* ».

Je me souviens d'un très beau navire italien, le « *S.S. Homéric* », bâti en 1931 et orné de deux cheminées, ce navire apparte-

nait à la « *Homes Lines* » et parcourait le trajet Hambourg-Québec entre les années 1958-1961. Malheureusement un incendie se déclara à bord et le navire fut envoyé au rancart en 1973.

Je me souviens également des fameux *bateaux blancs* de la « *Canada Steamship Lines* », le « *S.S. Richelieu* », le « *Tadoussac* » ainsi que le « *St-Laurent* ». Ces navires de croisière, pour personnes très fortunées, partaient de Montréal à destination du Saguenay et faisaient escale au Manoir Richelieu, Murray Bay. Le Manoir Richelieu étant à cette époque une destination incontournable puisqu'il appartenait à la « *Canada Steamship Lines* » jusqu'en 1969. Ces trois bateaux furent mis au rancart dès 1966 et je me souviens d'avoir vu, sillonnant nos eaux pour une dernière fois, le « *S.S. Richelieu* », en route vers l'Asie, fenêtres placardées et tiré par un immense remorqueur. Enfin l'un de mes meilleurs souvenirs est d'avoir vu et visité, dans le Port de Québec, le fleuron de la marine marchande française, son ambassadeur par excellence, le prestigieux vaisseau amiral de la marine : le paquebot « *S.S. France* », 1962-1977 de la compagnie « *Générale Transatlantique* » (voir photo).

C'est en 1973, que la France décida de retirer du service ce magnifique navire et qu'ainsi il fut mis au rancart, en oubli, au Havre, France, pendant plusieurs années. À cette époque, on évoquait comme cause le premier choc pétrolier. Faut croire que la technologie sophistiquée des turbines n'était pas encore disponible en France à ce



moment !

Le « S.S.France » sera acheté et remis en service en 1977, par la « Norway Lines » qui cependant changea le nom du navire pour « Blue Lady ». Il finira par être démantelé sur une plage aux Indes en 2006. Je m'explique très mal encore aujourd'hui comment la France a pu ainsi laisser aller ce joyau maritime reflet d'élégance et de raffinement. Il est vrai que la France avait déjà fait pire dans l'histoire en abandonnant le Canada lors du Traité de Paris en 1763 ! Les différentes composantes du bateau, que ce soit du simple rivet aux magnifiques œuvres d'art se sont vendues à l'encan, à prix d'or. Ils sont tous devenus objets de vénération parce qu'ils représentent ce patrimoine national maintenant perdu. Je vous invite à visiter le site internet du « S.S. France ». Sans doute vous demanderez vous, vous aussi, pourquoi « ce prince de la mer » n'a pas terminé ses jours comme hôtel flottant comme c'est le cas encore aujourd'hui pour le majestueux « Queen Mary ».

Depuis une vingtaine d'années la tendance est aux croisières et ce pour toutes les destinations autant exotiques que traditionnelles. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les budgets, et les bateaux sont de plus en plus raffinés et confortables. Nous avons la chance de pouvoir admirer, sur la pointe de l'île, ces immenses paquebots qui font escale à Québec. Je vous invite donc à vous informer de la date d'arrivée de ces bateaux qui bientôt nous visiteront alors que s'amorce la saison des bateaux de croisière dans le port de Québec .

Yves-André Beaulé

Cuisines collectives à l'Île d'Orléans

Le projet de cuisines collectives à l'Île d'Orléans se poursuit.

Des membres et des organismes communautaires ayant participé l'an dernier au projet de cuisines collectives veulent poursuivre pour une nouvelle année ce projet.

Des places sont actuellement disponibles et l'on recherche des personnes intéressées à participer à cette activité.

Vous n'avez pas de transport, un service de covoiturage est offert et pour celles qui ont de jeunes enfants une éducatrice est disponible.

Pour ceux et celles qui connaissent moins les cuisines collectives, il s'agit de regrouper quelques personnes qui ensemble partagent leurs compétences afin de réaliser des plats sains, économiques et appétissants. Les personnes font le choix des recettes, de la liste d'épicerie et effectuent les achats. Ensuite, elles cuisinent les plats choisis.

Les activités de cuisine sont souvent le temps de bonnes rigolades et de fierté partagées. Les participants se donnent des moyens d'entraide et de prise en charge face à certaines difficultés.



Les raisons de participer aux cuisines sont multiples : se créer de nouvelles relations, partager des recettes, se donner du temps à soi avec en prime réduire sa facture d'épicerie.

Les activités de cuisines se déroulent habituellement en quatre étapes et l'on doit prévoir deux rencontres pour chacune des cuisines. Il s'agit de se voir une première fois afin de planifier les recettes et l'épicerie du mois, ensuite effectuer individuellement tel que convenu les achats, se revoir dans un cadre agréable pour cuisiner ensemble et évaluer l'activité. Il est prévu qu'il y aura une activité de cuisine mensuelle pendant 9 mois.

Les personnes intéressées ou qui désirent plus d'information peuvent contacter:

Marcel Paré au CLSC Orléans (secteur Île d'Orléans) au (418) 828-2241 ou au CLSC Orléans (secteur Beaupré), au (418) 827-3486, poste 4132.

Marcel Paré
Organisateur communautaire
Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord
Tél. : (418) 827-5241 poste 4132
Télex : (418) 667-7627
pare.marcel.csss@sss.gouv.qc.ca

Retour sur le nettoyage des rivages à Sainte-Pétronille

Ce fut une très belle activité et le soleil était de la partie. Pour une première édition, nous étions moins nombreux que prévu, mais qu'à cela ne tienne, nous avons amassé et récupéré plus de 96 lbs de déchets et de matières recyclables sur la grève de la rue Horatio Walker. Les objets trouvés étaient surtout des morceaux de verre, du fer, du bois, du plastique, du styromousse et aussi des bouteilles de bière.

Les équipes, formées de gens de tout âge, ont été très performantes. Je les remercie de leur joyeuse présence. Je remercie également les employés de la municipalité de Sainte-Pétronille pour leur support au niveau logistique, ainsi que madame Royer pour sa commande. Je suis également reconnaissante envers deux résidents de Saint-Laurent et de Saint-Pierre, qui ont activement participé à cet événement. Ils souhaitent que ce grand nettoyage s'étende à toute l'île l'an prochain.

Je suis heureuse d'avoir organisé cet événement et je vous dis à l'année prochaine pour renouveler cette expérience qui, cette fois-là je l'espère, attirera une plus grande participation des citoyens de Sainte-Pétronille. D'ici là, allez vous promener sur nos beaux rivages et prenez soin de cet environnement qui nous offre tant de beauté.

Josée Gaudet
Coordinatrice du Nettoyage et membre du Comité Environnement de Saint-Laurent
Résidente de Sainte-Pétronille

Avis publics

Dérogation mineure

Avis public est donné par le soussigné qu'une demande en vertu du règlement sur les dérogations mineures a été formulé par monsieur Pierre Gingras (lots # 44-8, 44-9, 44-10) 26, rue Genest, Sainte-Pétronille. Ces lots sont situés dans la zone R-13.

Cette demande a pour but de régulariser la situation de la piscine creusée existante qui empiète sur la marge de recul arrière (la borne Nord-Est). Le requérant souhaite ainsi autoriser la marge arrière à 2.69 mètres au lieu de 3 mètres comme mentionné dans l'article 96 du règle-

ment de zonage # 151 du village de Sainte-Pétronille. Le requérant fait cette demande afin de régulariser la situation de sa piscine car sa propriété est sur le point d'être vendue.

Cette demande sera étudiée lors de la prochaine session régulière du conseil qui se tiendra le 7 novembre 2011, à 20 heures à la mairie, 3 chemin de l'Église, Sainte-Pétronille.

À cette session, toutes les personnes intéressées pourront se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande et, par la suite, le Conseil rendra sa décision.

Donné à Sainte-Pétronille, ce 17^e jour d'octobre deux mille onze.

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Avis de motion

Avis public est donné par le soussigné que, à sa session régulière du 6 septembre 2011, le Conseil a donné un avis de motion ayant pour but d'adopter un code d'éthique et de déontologie en matière municipale. Ce code a pour objectif :

- D'accorder la priorité aux valeurs qui fondent les décisions d'un membre du conseil de la municipalité et de contribuer à une meilleure compréhension des valeurs de la municipalité ;
- D'instaurer des normes de comportement qui favorisent l'intégration de ces valeurs dans le processus de prise de décision des élus et, de façon générale, dans leur conduite à ce titre ;

• De prévenir les conflits éthiques et s'il en survient, d'aider à les résoudre efficacement et avec discernement ;

• D'assurer l'application des mesures de contrôle aux manquements déontologiques.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce document au bureau de la municipalité.

Ce code d'éthique et de déontologie sera adopté à la séance régulière du conseil du 7 novembre 2011.

Donné à Sainte-Pétronille ce 17^e jour d'octobre deux mille onze.

Jean-François Labbé
Directeur général/secrétaire-trésorier

Appel d'offre

La municipalité de Sainte-Pétronille est à la recherche d'une personne pour effectuer l'entretien de la piste de ski de fond. Ce contrat consiste à entretenir les sentiers, c'est-à-dire couper les nouvelles branches obstruant le passage, réparer les ponceaux, niveler la neige, etc. Nous estimons approximativement notre circuit à 11 kilomètres.

Toute personne intéressée à faire ce travail pour un montant inférieur à 3 000 \$ doit faire parvenir ses coordonnées ainsi que le montant de sa soumission à la mairie de la municipalité, 3, chemin de l'Église, Sainte-Pétronille, GOA 4C0 et ce, avant 16 heures, le 29 novembre 2011. Les soumissions reçues seront ouvertes à l'assemblée régulière du Conseil.

EN VRAC...

CUEILLETTE DE FEUILLES

Veillez noter que la cueillette des feuilles mortes se fera les 14 et 28 octobre ainsi que le 11 novembre prochains. De plus, nous vous rappelons qu'il est interdit de faire des feux à ciel ouvert.

RAMONAGE DES CHEMINÉES

Le mois d'octobre nous rappelle qu'il est souhaitable de procéder à la vérification des cheminées. Un bon ramonage s'inscrit dans les mesures préventives à suivre afin d'éviter un sinistre.

INSTALLATION DES BALISES

Les citoyens de Sainte-Pétronille qui désirent signaler au responsable du déneigement la limite de leur terrain doivent installer leurs balises à une distance minimale de 5 pieds du pavage, et cela, dans le but de faciliter les prochaines opérations de déneigement.

NUMÉRO DE PORTE

Nous vous demandons de rendre votre numéro de porte visible de la rue. Cela vous sera utile si vous avez besoin des services d'urgence durant l'hiver.

ABRIS TEMPORAIRES

Vous avez peut-être procédé à l'installation de vos abris temporaires. Rappelons que la partie antérieure de tout abris d'hiver doit être installée à une distance minimale de 5 pieds (1.52 m) à l'intérieur des limites du terrain sur lequel il est érigé. Notez bien que l'installation de vos abris ne doit pas se faire avant le 15 octobre et ils doivent être enlevés avant le 1^{er} mai.



Si vous désirez faire paraître un article dans votre journal local, vous pouvez le faire en communiquant avec nous au 418 828-2270, en nous l'envoyant par courriel (ste-petronille@qc.aira.com) ou tout simplement en le faisant parvenir au bureau de la mairie. La prochaine date de tombée pour nous remettre vos articles est le **6 décembre 2011**.

Équipe de rédaction

- Line Bisson, conseillère responsable
- Jean-François Labbé, directeur général
- Harold Noël, maire

Collaborateurs :

- Gilles Gallichan
- Yves-André Beaulé
- Lise Paquet

Infographie: Jean-François Labbé, directeur général

